

Aéroport du grand ouest : Réaction à l'édito politique de Thomas Legrand sur France Inter

Suite à la diffusion ce matin sur France Inter de l'édito politique de Thomas Legrand, les élus du Syndicat mixte aéroportuaire tiennent à corriger un certain nombre de points présentés comme des vérités :

- **Les soi-disant propos de Claude Chéreau**, Président de la Commission du dialogue, rapportés par le journal Le Monde, sont répétés en boucle pour étayer l'idée d'un report probable, voire d'un abandon possible du projet, alors même que celui-ci a démenti cette interprétation comme il l'a encore répété hier à Nantes lors de l'audition de Jacques Auxiette.
- **Un dossier vieux de 30 ans, voire cinquantenaire** : cette affirmation répétée par les opposants et reprise est fausse. Le projet actuel a été engagé sous le Gouvernement Jospin en 2000 et a fait l'objet d'engagements continus de tous les gouvernements successifs depuis lors.
- **Le projet « fétiche » de Jean-Marc Ayrault** : Non, ce dossier n'est pas le dossier fétiche du Premier Ministre, mais un projet d'intérêt général porté par les acteurs locaux et les élus du Grand Ouest représentant 7 millions d'habitants. Ils sont collectivement mobilisés depuis 10 ans pour préparer l'avenir et maîtriser leur destin, comme l'ont fait leurs prédécesseurs avant eux pour faire de l'Ouest de la France, l'espace dynamique et attractif qu'il est aujourd'hui et dont l'accessibilité européenne et internationale doit être renforcée.
- **L'Europe va demander l'abandon du projet** : les institutions européennes méritent mieux que cette instrumentalisation politicienne, en particulier des représentants que les Français ont élus au Parlement européen. Les institutions européennes n'ont absolument pas un tel pouvoir. La Commission européenne a demandé des informations, elle les obtiendra. Les éléments qui lui seront transmis sont les mêmes que ceux qui ont fondé les décisions des juridictions nationales rejetant l'ensemble des recours déposés par les opposants dans le cadre de leur guérilla juridique. Nous avons donc totalement confiance dans le fait que l'Europe prendra en considération l'articulation de ce dossier avec les priorités européennes en faveur de l'emploi, la croissance, l'innovation, l'environnement, du droit à la mobilité de tous les citoyens et respectera, comme elle le doit, la souveraineté de l'Etat français dans ce dossier.
- **Un calendrier alternatif** : la mission de la Commission du dialogue n'est pas de modifier le calendrier – « *ni retard, ni moratoire, ni abandon* » soulignent les élus, mais de formuler des recommandations et des pistes éventuelles d'amélioration qui seront évidemment prises en considération. Tel est le rôle de la commission du dialogue qui s'inscrit dans le cadre républicain et qui n'a pas pour objet de remettre en cause les décisions démocratiques prises en respectant toutes les règles d'un Etat de droit.

Contact presse : 02 28 20 63 30